

Perwez, le 21 avril 2021

Ordre du jour du Conseil du jeudi 29 avril 2021.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **jeudi 29 avril 2021 à 19h30**.

Afin de respecter les règles fixées par le Conseil national de sécurité dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, **cette réunion se tiendra par vidéo-conférence**.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

1. ASBL A.D.L. de PERWEZ - Maintien - Renouvellement de l'agrément de l'ASBL - Décision - 1.836.1/rr
2. Appel à projets de la province du Brabant wallon pour la « stimulation du commerce local et des circuits courts alimentaires et non-alimentaires & digitalisation des points de ventes » - Décision - 1.836.1/rr

FINANCES

3. Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 - Exercice 2021 - Information - 1.713/ju
4. Délégation du Conseil vers le Collège en matière de marchés publics extraordinaires - Information - 1.854/ju
5. Octroi d'une prime de naissance ou d'adoption pour les enfants de moins de 3 ans - Prolongation - 1.755.251/bm
6. Budget communal - Exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n°1 - Approbation - 2.073.521.1/ju
7. Covid-19 - Plan de relance communal - Chèques édition spéciale Horeca et Métiers de contact non-médicaux - Décision - 1.836.1/ec

SERVICES TECHNIQUES

8. Marché de services – Suivis et analyses des essais de pompage et détermination de la zone de prévention pour les nouveaux captages sur le site de la « Campagnette » à 1360 PERWEZ – Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.778.511/jpf
9. Marché de travaux – Service des Eaux - Cuvelage du réservoir de la station de pompage, rue des marronniers à 1360 PERWEZ – Choix du mode de passation du marché – Fixation des conditions – Décision – 1.778.31/jpf
10. Opérateur de Transport Wallonie – Remplacement de deux abris pour voyageurs, chaussée de Charleroi à 1360 PERWEZ – Convention – Approbation – Décision – 1.812/jpf
11. Marché de travaux – Plan d’investissement communal 2019-2021 – Réfection du revêtement et de l’égouttage de la rue du Mont (phase 2), entre la rue des Marronniers et la rue Joseph Moinil à 1360 PERWEZ – Modifications au cahier des charges selon les remarques du Service public de Wallonie du 03 mars 2021 – Date d’ouverture des offres – Décision – 2.073.51/jpf

BIEN-ETRE ANIMAL

12. Bien-être animal – Règlement communal concernant l’octroi d’une prime pour l’identification, l’enregistrement et la stérilisation des chats domestiques – Modification – Décision – 1.765/mvb

MOBILITÉ

13. Règlement complémentaire de circulation – Section de Thorembais-Saint-Trond – Création d’une zone de stationnement rue de l’Intérieur - Décision 1.811.122.53/ng
14. Règlement complémentaire de circulation – Section de Perwez – Rue du Ravel – Création de places pour le stationnement réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) - Décision 1.811.122.53/ng
15. Plan communal de mobilité (PCM) – Ouverture de l’enquête publique - Réunion de présentation publique - Décision 1.811.122.53/ng
16. Convention de coopération avec IPFBW dans le cadre d’un marché public concernant un audit de la Politique Cyclable dans le cadre du projet « Wallonie Cyclable » – Décision – 1.81/ec

SECRÉTARIAT

17. Registre institutionnel – Décret du 29 mars 2018 « Bonne Gouvernance » – Rapport de rémunération – Exercice 2020 – Adoption – Décision – 2.075.8/cr

18. CREADIV s.a. – Assemblée générale ordinaire – Vendredi 28 mai 2021 – Points portés à l'ordre du jour :
- Discussion du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020
 - Discussion du rapport du commissaire pour l'exercice 2020
 - Approbation des comptes annuels 2020 et de la répartition du bénéfice
 - Décharge aux administrateurs et au commissaire
 - Démission et nomination administrateurs
 - Nomination du commissaire
 - Tour de table
- Approbation – Décision – 1.824.112/cr
19. Société Wallonne Des Eaux (SWDE) – Assemblée générale ordinaire – Mardi 25 mai 2021 – Points portés à l'ordre du jour :
- Rapport du Conseil d'Administration
 - Rapport du Collège des commissaires aux comptes
 - Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2020
 - Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes
 - Nomination du Président du Collèges des commissaires aux comptes
 - Modification de l'actionariat de la Société wallonne des Eaux
 - Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2021
- Approbation – Décision – 1.778.31/cr
20. Radars fixes – Législation RGPD – Mise en conformité – Approbation – Décision – 1.811.122.532/cr
21. Radars mobiles – Législation RGPD – Mise en conformité – Approbation – Décision – 1.811.122.532/cr
22. Drone – Législation RGPD – Mise en conformité – Approbation – Décision – 1.759.6/cr
23. Bodycams – Législation RGPD – Mise en conformité – Approbation – Décision – 1.759.6/cr
- SYNERGIE COMMUNE-CPAS**
24. Synergie Commune et CPAS – Marché conjoint de service « Confection de repas sains et durables pour les résidents de la Résidence Trémouroux, pour les bénéficiaires de repas à domicile et pour les écoles de l'entité de PERWEZ » - Accord de principe sur la passation d'un marché conjoint avec le CPAS de Perwez – Détermination du mode de passation du marché, fixation des conditions et approbation du Cahier Spécial des Charges - Décision – 2.08/ec

SÉANCE HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

1. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Directrice nommée à titre définitif – 6 périodes – A partir du 01^{er} septembre 2021 – Disponibilité pour raison de convenance personnelle précédant la pension de retraite (DPPR de type IV) – Décision – 1.851.11.08/vs/ec
2. Désignation à titre définitif d'un enseignant en qualité de Maître spécial d'éducation physique dans les écoles communales de Perwez à raison de 6 périodes par semaine avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2014 – Décision – Régularisation – 1.851.11.08/ND/ec

Arrêté par le Collège communal du jeudi 15 avril 2021.

La Directrice générale f.f.,



Emilie CHATORIER



Le Bourgmestre,



Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00

- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.